

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JANVIER 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE 17 JANVIER A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes BOULOGNE, GUERET, SIMARD, PROTAT, HERVE BARRE, RABATE NANNI
Mrs HERNANDEZ, LE ROY, LUSIGNY, MICHAUT G, MICHAUT JP, NOLET

Absente excusée : Leslie CHEMIN qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY
Absents : Michel BOUCHER, Isabelle ROGIER

Secrétaire de séance : Mélanie PROTAT

LE PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2021 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

1) Devis pour les fenêtres de l'école, isolation des combles :

A la suite de l'audit énergétique réalisé sur le bâtiment de l'école, il a été décidé de procéder à :
La dépose et repose totale des huisseries du rez-de-chaussée du bâtiment (fenêtres, portes).
Après étude des propositions, la société PORTANEUF a été retenue.

- L'isolation des combles perdues du bâtiment

L'ensemble répondant aux critères de sécurité et énergétiques fixés par l'audit.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à :

- 4 500 € HT pour l'isolation des combles
- 23 752.82€ HT pour les huisseries

Monsieur le Maire propose d'engager l'opération sur la base de ce chiffrage et propose de solliciter les subventions qui s'y rapportent (DETR).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

2) Répartition avec Sergines des frais suite aux délibérés des tribunaux pour l'affaire des baux communaux :

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a reçu du cabinet EVRARD, la répartition des frais / amendes de justice pour l'affaire des baux ruraux procédure opposant les conjoints Thibault et autres à la SCEA de Chalembert / Communes de Michery et Sergines.

Condamnée in solidum à payer la somme de 3500€ de dédommagement au groupe des agriculteurs plaignants. La commune de Sergines qui détient 22 ha sur les 44 ha de la parcelle indivise ZL3 et participera au dédommagement à hauteur de 875€ par solidarité avec la commune de Michery, qui s'acquittera des 2625 € restants.

Mme Boulogne précise qu'il a été extrêmement dommageable que le Conseil Municipal précédent ait jugé bon d'interjeter l'appel, dans une affaire où le jugement rendu était favorable à la mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Régime indemnitaire pour 2022 :

Le Maire informe le CM,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- Le complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

Le montant est fixé annuellement.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, elle sera versée mensuellement.

Chaque agent, selon son poste, reçoit une indemnité. Quant au CIA, celui-ci est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir. Il sera versé après les entretiens de fin d'année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4) Paiement des factures d'investissement en attendant le vote du Budget 2022

Monsieur le Maire rappelle au CM que tant que le Budget de l'année n'est pas voté, on ne peut pas payer des factures d'investissement, c'est pourquoi il propose au CM de délibérer sur l'acceptation d'une mesure fiscale qui permet de palier à cette difficulté en autorisant un paiement par anticipation dans la mesure où les dépenses n'excède pas 25 % du montant d'investissement inscrit dans chacun des budgets précédents hors remboursement d'emprunts.

BUDGET PRINCIPAL MICHERY

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2021 - (hors chapitre 16 - Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 30 194.30€, soit 25% de 120 777.22€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Cpt 21312 => 20 000€

Cpt 2135 => 10 000€

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2021
9 747€ (hors chapitre 16 – Remboursement d'emprunts)

Conformément au texte applicable il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 2436.75€ soit 25% de 9 747€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

Cpt 2156 => 2 400€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) Remboursement des frais engagés par Me SIMARD Patricia

Monsieur le Maire informe le CM que Madame Patricia SIMARD a dû procéder à l'achat de différentes fournitures de réparation pour du matériel d'entretien mais ne pouvant payer en mandat administratif, elle a dû avancer la somme de 37.39€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) Démolition de l'immeuble au 4 ruelle de l'Eglise :

Monsieur le Maire informe le CM que la maison située au 4 ruelle de l'Eglise a été vendue. Cet immeuble est frappé d'alignement par la grange qui borde la ruelle. Cette saillance sur la ruelle empêche le passage des véhicules de secours et de voirie. L'élargissement de la voie relève de la sécurité publique.

Un accord de destruction de la partie saillante et une reconstruction du mur en limite de propriété avait été signé en 2006 entre la mairie et l'ancien propriétaire.

A l'heure actuelle, le bâtiment est trop endommagé pour envisager une reprise de maçonnerie.

En accord avec la propriétaire actuelle, la commune procédera à sa destruction. La propriétaire se chargera de refaire le mur de clôture à ses frais.

Le devis de déconstruction s'élève à 5 000€ HT, les travaux seront menés, au cours du mois de janvier 2022, par l'entreprise GIRARD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

1) Suite à l'effondrement d'un puits dans la Rue de l'Eglise en juin 2021, le Tribunal Administratif avait demandé par référé que la mairie réalise les travaux car l'effondrement présentait un risque pour les usagers de la route. Monsieur le Maire précise que les assurances ont été prévues et que la mairie a bien suivi les recommandations de l'expert. Ceci pose problème puisque la commune a ordonné les travaux elle doit régler la facture de 4 700 €. L'assurance du propriétaire du puits a été contactée à plusieurs reprises pour le remboursement. Etant donné qu'une solution semble tarder, nous avons demandé à notre conseiller juridique de prendre le dossier en main.

2) Mme Guéret précise que suite au paiement des dédommagements pour l'affaire des baux communaux, la mairie va demander au locataire actuel de quitter les terres communales.

3) Mme Simard informe que la mairie a reçu un courrier du resto du cœur qui remercie la mairie des montants alloués, pris en charge par le CCAS.

4) Mme Simard explique également qu'il a été proposé à la mairie d'organiser des journées du patrimoine en lien avec différentes communes limitrophes. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et une association a été créée pour monter le projet. Des animations artistiques seraient prévues.

5) Mme Herve Barre indique au Conseil que suite au retour de remboursement du percepteur sur la régie des NAP, des livres d'anglais ont été achetés pour l'école.

- 6) Mme Simard tient à remercier les agents pour leur dévouement qui font des remplacements au pied levé car avec le Covid, la gestion des effectifs est très serrée.
- 7) Monsieur Le maire précise que l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour les panneaux photovoltaïque va être mis en ligne le 20 janvier 2022.
- 8) Un point est fait par Madame Anne-Cécile Beaudoin sur les animaux errants sur Michery avec notamment une dizaine de chats pris en charge. Un rappel est fait sur l'amende qui est de 750 € si les chats ne sont pas pucés et que l'abandon d'animaux passible de 5 ans de prison. Chalopin est malheureusement toujours le point noir des abandons même si un gros travail de capture et de stérilisation a été fait par des habitants. Grâce à cela, les portées ont été limitées. Un des gros problèmes réside dans le don d'animaux sur internet et dans le non suivi des règles de vaccination et de castration par la suite. Nous devons tous nous mobiliser pour éviter la prolifération incontrôlée de ces animaux gros destructeurs de biodiversité.
- 9) Suite à une question des habitants pour savoir si une étude écologique avait été réalisée pour les panneaux photovoltaïques, Monsieur Le Maire précise que le souhait est notamment de connaître qui les fabrique, comment ils sont récupérés et qu'une étude d'impact écologique dans le temps pour les chauves-souris soit réalisée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h00

G. MICHAUT

B. GUERET

F.NOLET

P. SIMARD

C. HERNANDEZ

A. LUSIGNY

A. LE ROY

M. PROTAT

M. RABATE NANNI

M. HERVE BARRE

JP MICHAUT

C. BOULOGNE

Leslie CHEMIN qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY